



**SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES
VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – Lot 1 et Lot 3
PRESTATIONS DE SERVICE – Lot 2**

**Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations
et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à
Gonesse.**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC COMMUN AUX 3 LOTS)**

OPÉRATION N° 484

Dressé par le Directeur Général Adjoint, Responsable des Services Techniques	Présenté par le Directeur Général,	Vu et approuvé par le Président,
Déborah MARCO	Éric CHANAL	Guy MESSAGER

SOMMAIRE

1-1-Nom et adresse officiels de l'acheteur public.....	3
1-2-Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues	3
1-3- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus	3
1-4- Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
3-1-Décomposition du marché	4
3-1-1-Lots	4
3-1-2-Tranches	4
3-1-3-Phases	4
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution	4
3-3-Modalités de financement et de paiement	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire	4
3-5-Délai de validité des propositions	4
3-6-Variantes.....	5
3-7- Caractéristiques principales.....	5
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	6
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	6
https://www.achat.public.com	6
4-3-Modification de détail au dossier de consultation	7
5-1-Documents à produire	7
5-1-1-Justificatifs de candidature	7
5-1-2-Contenu de l'offre et pour chaque lot	7
5-2-Compléments à apporter au cahier des charges	8
5-3-Langue de rédaction des propositions	8
5-4-Unité monétaire	8
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
5-5-1-Remise des plis par voie électronique	8
6-1-Critères de sélection des candidatures	11
6-2-Critères de jugement des offres	11
7-1- Voies et délais de recours	12
7-1-1-Instance chargée des procédures de recours.....	12
7-1-2-Introduction des recours	12

Article 1 – Acheteur public

1-1-Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination	S.I.A.H. des vallées du Croult et du Petit Rosne
Adresse	Rue de l'Eau et des Enfants
Code Postal	95500
Localité	Bonneuil-en-France
Pays	France
Téléphone	01.30.11.15.15.
Télécopieur	01.30.11.16.89.
Adresse internet	dce@siah-croult.org
Adresse Profil acheteur	www.achatpublic.com
Adresse GPS	Rond-point de la 5ème République à Garges-lès-Gonesse (95140).

1-2-Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Renseignements d'ordre administratif :

Mme MITELET Mylène ou en son absence Mme DARMAIS Claire

Fax: 01.30.11.16.89

dce@siah-croult.org

Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordre technique, qui leur seraient nécessaires pour l'établissement de l'offre, les candidats pourront s'adresser, au plus tard dix (10) jours avant la date de remise des offres à :

Mme MARCO Déborah ou M.SCHIRM Frédéric

Fax: 01.30.11.16.89

dce@siah-croult.org

1-3- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

La même qu'au point 1-1 ci-dessus (bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

1-4- Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées

La même qu'au point 1-1.

Des offres pourront être envoyées par voie électronique sur le site suivant : <http://www.achatpublic.com>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes : Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à Gonesse.

Objet principal : 90000000 : Assainissement

Objet complémentaire : 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

45112500-0 : Travaux de terrassement

2-2-Procédure de passation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché comprend trois lots :

Lot 1 : Terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers

Lot 2 : Espaces verts et travaux forestiers,

Lot 3 : Ouvrages de franchissement et équipements divers.

3-1-2-Tranches

Le marché comprend 2 tranches fermes pour le lot 1 décrites dans le CCTP.

3-1-3-Phases

Le présent marché ne fait pas l'objet de phases.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

La période de préparation est de 4 semaines pour chaque lot.

Les travaux et prestations seront exécutés sur une durée suivante :

- Lot 1 : Tranche ferme 1 : 4 mois
Tranche ferme 2 : 8 mois
- Lot 2 : 8 mois.

NB : A titre indicatif, les semis seront faits en septembre et les plantations en décembre 2016. Le débroussaillage commencera au début du marché.

- Lot 3 : 8 mois

3-2- Lieu d'exécution des prestations

Quartier du Vignois à Gonesse (95500).

3-3-Modalités de financement et de paiement

- Mode de financement : fonds propres de l'établissement public ;
- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif).

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire, unité de compte du marché : Euro.

Délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En application de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le ou (les lots) plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

En conséquence, l'Acte d'Engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3-6-Variantes

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution. Aucune variante ne pourra être proposée par les candidats.

3-7- Caractéristiques principales

Les travaux et prestations de service se décomposent comme suit :

- Lot 1 : Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers

Travaux préparatoires, nettoyage et divers

- Installations de chantiers pour l'ensemble des 3 lots du chantier
- Travaux de nettoyage généraux du site et évacuation des déchets en CTE
- Petits travaux de démolition de murets, de retrait de clôtures, etc.
- Démolition de petits ouvrages maçonnés
- Démolition d'ouvrages

Travaux de terrassement

- Travaux de décapage et de renappage de terre végétale
- Terrassement de berges du Croult
- Création de portions de nouveau lit du Croult
- Comblement de portions de lit du Croult abandonné
- Terrassement de déblais pour création de 4 bassins, comprenant l'extension du bassin existant
- Transport et évacuation de l'excédent de terre végétale
- Transport et mise en remblai sur site d'une partie des déblais (butte paysagère)
- Transport et mise en décharge d'une partie des déblais
- Travaux de terrassement fin avec mise à disposition de matériel de terrassement et de transport adéquat, avec personnel à pied

Travaux de voirie

- Création de chemins en grave naturelle
- Création de chemin en mélange terre/pierre
- Création de chemins avec surlargeur en terre pierre et fondations spécifiques pour accès technique largeur 3 ml
- Création de piste cycle en grave liant largeur 3m

Ouvrages hydrauliques et génie civil

- Comblement du lit bétonné
- Seuil de surverse entre les bassins
- Reprise des réseaux amont
- Réseau de la source
- Réseau de la place
- Reprise des rejets de particuliers et des sources
- Ouvrages et équipement des bassins paysagers - restitution au Croult

- Lot 2 : Espaces verts et travaux forestiers

Abattage d'arbres et débroussaillage

- Travaux de débroussaillage
- Travaux d'abattage d'arbres
- Mise en sécurité de boisés

Plantations ligneuses :

- Plantations d'arbres en motte d'essences indigènes
- Plantations d'arbustes et jeunes plants forestiers
- Plantation de haies

Plantes herbacées, aquatiques et grimpantes

- Semis de prairies mésophiles
- Semis de prairies humides
- Fourniture et mise en place de végétation aquatique
- Travaux de génie végétal

- Lot 3 : Ouvrages de franchissement et équipements divers

Passerelles et pontons

- Fourniture et pose de passerelles piétonnes de 9,5 ml pour permettre les continuités de cheminement piéton en traversée du cours d'eau
- Fourniture et pose sur fondations d'un ponton bois permettant la continuité du cheminement piéton en zone humide
- Fourniture et pose de garde-corps sur ouvrages hydrauliques
- Mobilier et Equipement divers
- Fourniture et pose de barrières coulissantes
- Fourniture et pose de clôtures y compris portillons
- Travaux divers de petites charpente et maçonnerie.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

LOT N° 1

- Règlement de la consultation – Pièce N° 0 (Commun aux 3 lots)
- Acte d'Engagement - Pièce N° 1a1 - (à compléter et à signer) ;
- C.C.A.P - Pièce N° 1a2 - (à signer) commun aux 3 lots ;
- C.C.T.P - Pièce N° 1a3 - (à signer) ;
- DPGF – Pièce N° 1a4 - (à compléter et à signer) ;
- Plan général de coordination - Pièce N° 1a5
- Plans :
- ✓ 1b1 - Plan de situation ;
- ✓ 1b2 – Plan de masse bassin Gonesse ;
- ✓ 1b3 – Coupe AA Croult _Bassin ;
- Mémoire technique – Pièce N° 1c1 (à fournir par l'entreprise)

LOT N° 2

- Règlement de la consultation – Pièce N° 0 (Commun aux 3 lots)
- Acte d'Engagement - Pièce N° 2a1 - (à compléter et à signer) ;
- C.C.A.P - Pièce N° 2a2 - (à signer) commun aux 3 lots ;
- C.C.T.P - Pièce N° 2a3 - (à signer) ;
- DPGF – Pièce N° 2a4 - (à compléter et à signer) ;
- Plan général de coordination - Pièce N° 2a5 ;
- Plans :
- ✓ 2b1 - Plan de situation ;
- ✓ 2b2 - Plan de masse bassin Gonesse ;
- Mémoire technique – Pièce N° 2c1 (à fournir par l'entreprise)

LOT N° 3

- Règlement de la consultation – Pièce N° 0 (Commun aux 3 lots)
- Acte d'Engagement - Pièce N° 3a1 - (à compléter et à signer) ;
- C.C.A.P - Pièce N° 3a2 - (à signer) commun aux 3 lots ;
- C.C.T.P - Pièce N° 3a3 - (à signer) ;
- DPGF – Pièce N° 3a4 - (à compléter et à signer) ;
- Plan général de coordination - Pièce N° 3a5;
- Plans :
- ✓ 3b1 - Plan de situation ;
- ✓ 3b2 – Plan de masse bassin Gonesse ;
- ✓ 3b3 - Plan Ponton bas
- Mémoire technique – Pièce N° 3c1 (à fournir par l'entreprise)

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://www.achat.public.com>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5-1-1-Justificatifs de candidature

- ❖ Lettre de candidature signée ou formulaire DC 1 signé disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-dc1-dc2-dc3-dc4> ;
- ❖ Déclaration du candidat ou formulaire DC 2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-dc1-dc2-dc3-dc4> ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (5 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché ;

Les exigences citées précédemment sont disponibles sur le site du minefe et téléchargeables à l'adresse suivante:

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-dc1-dc2-dc3-dc4>

5-1-2-Contenu de l'offre et pour chaque lot

- Une lettre de candidature (imprimé DC1)
- La déclaration du candidat (imprimé DC2)
- L'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI 2) ou, à défaut, la déclaration sur l'honneur, datée et signée, que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics,
- Un relevé d'identité bancaire.
- Une attestation d'assurance en cours de validité garantissant les risques inhérents aux travaux pour lesquels il est désigné titulaire.
- Le candidat fournira ses principales références pour des prestations similaires.
- L'acte d'engagement rempli, daté et signé,
- La déclaration des éventuels sous-traitants,
- En cas de groupement : un tableau de répartition des honoraires entre co-traitants par élément de mission,
- Un mémoire technique dans lequel :
 - ▶ Le candidat exposera la méthodologie envisagée et décrira les moyens humains dont il dispose pour cette prestation : une personne devra être désignée comme interlocutrice principale du SIAH du Coult et du Petit Rosne et responsable de la mission dans son intégralité (joindre CV de la personne concernée).
 - ▶ Le candidat proposera un planning de réalisation.
 - ▶ Le candidat reprendra tous les points cités voir article 6 – jugement des propositions – 6-2-Critères de jugement des offres).
- Le CCAP, signé sans modification,
- Le CCTP, signé sans modification,
- Le DPGF, rempli et signé,
- L'ensemble des plans et documents d'étude signés.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article 43 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

5-5-1-Remise des plis par voie électronique

Les candidats ont la possibilité, tel qu'indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence de déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com>

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre. Les candidats devront, sous peine de rejet de leur offre, appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Les candidats sont cependant invités à fournir une adresse électronique afin que puissent leur être communiqués les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation du pouvoir adjudicateur. À défaut, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens et notamment au moyen d'une consultation régulière du profil d'acheteur, les informations communiquées. Attention, le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il n'a pas renseigné d'adresse électronique, ou si celle-ci est erronée, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportés au dossier de consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 20 Go, pour chaque pli (candidature ou offre).

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur les délais de téléchargement et de chiffrement inhérents à la transmission électronique des offres via la plateforme. Sachant que des paramètres tels que : les capacités techniques du matériel, le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet, sont à prendre en compte et peuvent augmenter le délai moyen de téléchargement.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance d'urgence au moyen d'une *hotline* : 0 892 23 21 20 (0,15€ TTC/mn).

Demandes de renseignements

Les questions posées par les candidats sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue à l'article 7 du présent règlement de consultation peuvent faire l'objet d'un envoi électronique via la plateforme. Les candidats ayant choisi ce mode de transmission recevront la réponse sous la même forme.

Signature électronique obligatoire des documents

Chaque document qui doit normalement recueillir une signature manuscrite dans une procédure papier doit être signé électroniquement (une signature scannée ne constitue pas une signature électronique). Le candidat devra pour répondre par voie dématérialisée acquérir un certificat de signature électronique.

Le certificat de signature contracté par le candidat doit présenter les caractéristiques suivantes :

- le ou les formats de signatures électroniques acceptés sont : XAdES, CAdES ou PAdES (...);
- le niveau de signature exigé par le pouvoir adjudicateur est la norme RGS de niveau ** ou ***;
- être référencé par un tiers de confiance agréé pour les procédures de marchés publics ;
- ne pas avoir été révoqué à la date de signature du document ;
- ne pas être arrivé à expiration à la date de signature du document ;
- doit être établi au nom d'une personne physique habilitée à engager la société.

Si le candidat souhaite vérifier la signature d'un document, il peut utiliser l'outil de vérification de signature fourni par la plateforme.

La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats, qui ne disposant pas d'une signature électronique projettent d'en acquérir une pour la consultation, sur le délai administratif requis par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature. Il leur est recommandé d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

Présentation des dossiers et format des fichiers

La transmission par voie électronique de l'offre devra respecter les conditions de formes applicables à la transmission sur support papier.

À ce titre, le fichier contenant les documents de la candidature, et notamment le DC1, doit s'intituler « candidature_Numéro du Marché-Nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre, et notamment l'acte d'engagement, doit s'intituler « offre_Numéro du marché-Nom de l'entreprise ».

Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf,.doc,.xls,.ppt,.odt,.ods,.odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : formats exécutables,.exe, .com,.scr, etc. ; macros ; activeX, applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plateforme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est : GMT/UTC +1.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Si les candidats ont fait parvenir, dans les délais impartis, une copie de sauvegarde en s'assurant que les documents soient signés, elle peut être ouverte en lieu et place du pli, électronique. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

Cette copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse suivante :

S.I.A.H
A l'attention du Président du Syndicat
Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

Le candidat qui dépose sa copie de sauvegarde le fait dans les conditions définies à l'article 5-5-1-Remise des plis sur support papier du présent Règlement de la consultation, les plis devront être remis en main propre contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal.

En application de l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants et sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais et identifiée comme telle :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ;
- lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique et n'a pu être ouverte.

Virus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Matérialisation

À l'issue de l'ouverture des plis les candidatures et les offres feront l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée donnera lieu, à la signature manuscrite de l'acte d'engagement par les parties.

5-5-2- Remise des plis sur support papier

Dans le cadre de la remise de leur proposition, les candidats déposant un pli sur support papier devront transmettre dans celui-ci l'ensemble des documents de candidature et d'offre décrits au 5-1-1 et 5-1-2 du présent Règlement de la consultation. **En outre, les candidats devront joindre à leur offre « papier » une copie sur support CD-Rom ou clé USB de l'ensemble des documents de candidature et d'offre.**

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

<u>Objet de la consultation</u> Opération 484	Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à Gonesse. Lot n°
--	--

***"Ouverture destinée à la commission d'appel d'offres"
NE PAS OUVRIR - CONFIDENTIEL***

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis en main propre contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

S.I.A.H

A l'attention du Président du Syndicat

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

Adresse GPS en cas de remise des offres par coursier

Rond-point de la 5^{ème} République

95140 Garges-lès-Gonesse

Horaires d'ouverture des bureaux : 9h-12h00 et 13h00-17h00

Les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception sera délivré après la date limite fixée **au Vendredi 20 Mai 2016 avant 11h30**, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs à leurs frais, si l'entreprise le souhaite.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

6-1-Critères de sélection des candidatures

- Garanties professionnelles et financières
- Garanties techniques

6-2-Critères de jugement des offres

- Valeur technique de la proposition (60 %) appréciée au regard des sous-critères suivants :

Lot 1 :

- 1- Les moyens humains mobilisés pour les travaux, en particulier les terrassements fins en milieu humide et sensible, les chemins en grave, les ouvrages hydrauliques, les travaux en rivière : noté sur 10 pts.
- 2- Les moyens techniques mobilisés pour les travaux, en particulier les terrassements fins en milieu humide et sensible, les chemins en grave, les ouvrages hydrauliques, les travaux en rivière : noté sur 15 pts.
- 3- Les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, précisant la méthodologie et le planning détaillé, en particulier pour les terrassements fins en milieu humide et sensible, les chemins en grave, les ouvrages hydrauliques, les travaux en rivière : noté sur 15 pts.
- 4- Une note illustrée montrant comment l'entreprise se propose de prendre en compte les contraintes spécifiques du site et les aspects environnementaux les plus pertinents pour le chantier (milieu sensible, proximité de l'eau, chantier submersible...) : noté sur 10 pts.

Lot 2

- 1- Les moyens humains mobilisés pour les travaux, en particulier les travaux forestiers, les aménagements paysagers et les travaux hydroécologiques : noté sur 10 pts.
- 2- Les moyens techniques mobilisés pour les travaux en particulier les travaux forestiers, les aménagements paysagers et les travaux hydroécologiques : noté sur 15 pts
- 3- Les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, précisant la méthodologie, en particulier sur les sujets évoqués en 1 et 2 et le planning détaillé: noté sur 15 pts.
- 4- L'adéquation des végétaux proposés et leur qualité par rapport aux prescriptions demandées : noté sur 10 pts.

Lot 3

- 1- Les moyens humains mobilisés pour les travaux, en particulier pour les ouvrages et mobilier en création et en métal/bois, ceci pour les études, la fabrication et la pose : noté sur 10 pts.
- 2- Les moyens techniques mobilisés pour les travaux en particulier pour les ouvrages et mobilier en création et en métal/bois, ceci pour les études, la fabrication et la pose: noté sur 15 pts.
- 3- Les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, précisant la méthodologie et le planning détaillé. La méthodologie sera en particulier notée sur les ouvrages et mobilier en création et en métal/bois, ceci pour les études, la fabrication et la pose : noté sur 15 pts.
- 4- Une note illustrée montrant comment l'entreprise se propose de prendre en compte les contraintes spécifiques du site et les aspects environnementaux les plus pertinents pour le chantier (milieu sensible, proximité de l'eau, chantier submersible...) : noté sur 10 pts.

- Prix des prestations (40 %) apprécié au regard du détail estimatif.

Pour les prestations à prix unitaires et forfaitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le DPGF (inséré dans l'acte d'engagement) prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : dce@siah-croult.org.

7-1- Voies et délais de recours

7-1-1-Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

2-4 boulevard de l'Hautil

BP 322

95027 Cergy-Pontoise FRANCE

Téléphone : 01 30 17 34 00

Fax : 01 30 17 34 59

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

7-1-2-Introduction des recours

Précisions concernant les voies et délais d'introduction des recours :

- Le **Référé précontractuel**, conformément aux dispositions des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif avant la conclusion du contrat;
- Le **Référé contractuel**, conformément aux dispositions des articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du Code de Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 31 jours suivants la publication d'un avis d'attribution du contrat, ou en l'absence d'une telle publication dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;
- Le **Recours pour excès de pouvoir**, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet;
- Le **Recours de pleine juridiction**, conformément à la procédure issue de l'arrêt du *Conseil d'Etat, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux signalisation*, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché, tout candidat évincé peut former un recours devant le tribunal administratif. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L 521-1 du Code de justice administrative).